

SIERRA LEONE

Le trafic d'armes et de diamants se poursuit, confirme une enquête des Nations unies

Index AI : AFR 51/086/00

Réagissant à des informations qui ont été publiées ce jour (mercredi 20 décembre) sur la base d'une enquête des Nations unies consacrée au trafic d'armes et de diamants en Sierra Leone, Amnesty International a déclaré : « *Les gouvernements du Libéria et du Burkina Faso, qui utilisent des réseaux criminels internationaux ayant des ramifications dans d'autres pays d'Afrique et dans les Émirats arabes unis, contribuent directement à rendre catastrophique la situation des droits humains en Sierra Leone . Cela étant, ils ne sont pas les seuls en cause : les gouvernements de pays puissants comme la Belgique, la Suisse et le Royaume-Uni ont dramatiquement échoué dans leur tentative de mettre sur pied des systèmes efficaces permettant de contrôler les courtiers en armes ainsi que le commerce et la circulation des diamants bruts.*

« *Ces informations montrent à quel point il est urgent que les gouvernements réagissent de façon énergique pour mettre fin à un commerce d'armes qui est financé par la vente de diamants et dont les partenaires sont des auteurs de violations des droits humains* », a ajouté Amnesty International.

En octobre 2000, plus de trois mois après l'interdiction par le Conseil de sécurité des Nations unies de l'exportation de diamants non certifiés en provenance de la Sierra Leone, un négociant en diamants d'Anvers a répondu sans fard aux questions d'Amnesty International : « *Si l'on m'offre un diamant 30 p. cent moins cher, j'aurai évidemment des doutes. Il s'agit probablement d'un "diamant de la guerre". Est-ce que je l'achèterai ? Bien sûr. Je suis là pour faire des affaires. L'ai-je déjà fait ? Je ne peux pas vous le dire.* »

Amnesty International demande :

- l'inspection immédiate de tout avion suspecté d'être utilisé pour le transport d'armes et de munitions au profit des forces rebelles de Sierra Leone, y compris les appareils de l'homme d'affaires russe Victor Bout, qui est accusé d'armer le *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni) de Sierra Leone et l'*União Nacional para a Independência Total de Angola* (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), l'opposition armée angolaise. Des observateurs des Nations unies devraient avoir l'autorisation d'interroger les équipages et de vérifier les documents de vol, carnets de bord, licences, récépissés et manifestes de tout appareil, afin de pouvoir informer le Comité des sanctions des Nations unies sur la Sierra Leone ;

- la mise sur pied par tous les gouvernements d'un système rigoureux d'enregistrement et de contrôle des courtiers et des transporteurs d'armes, ainsi que des fournisseurs de formations dans le domaine militaire, assorti de sanctions pénales ; pour chaque transaction de ce type, ces personnes devraient posséder une licence préalablement délivrée par le gouvernement de leur pays d'origine, même si les livraisons d'armes ou les formations sont effectuées dans des « *pays tiers* » ; aucune licence pour livraisons d'armes ne devrait être accordée s'il y a un risque certain que ces transferts favorisent les violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire ;

- des mesures immédiates et effectives pour mettre un terme au négoce de diamants en provenance de régions de Sierra Leone contrôlées par les rebelles, en particulier ceux qui transitent par le Libéria, et une révision complète des systèmes douaniers des pays importateurs de diamants, notamment la Belgique, la Suisse et le Royaume-Uni, afin qu'il soit possible d'identifier clairement le pays d'origine des pierres, et non seulement le pays expéditeur ; les pays qui font le commerce de diamants bruts devraient mettre sur pied un système international de

certification qui permette un contrôle rigoureux des importations en provenance de pays où l'on suspecte l'existence d'un trafic illicite de diamants.

« Le groupe d'experts des Nations unies doit poursuivre ses enquêtes et continuer à rendre publiques les sources d'approvisionnement et l'identité des trafiquants, afin d'éviter que de nouvelles exportations de diamants et de nouvelles livraisons d'armes ne compromettent la situation déjà peu sûre de la Sierra Leone et ne se traduisent par des menaces de nouvelles atrocités aux dépens des populations civiles », a souligné Amnesty International.

Amnesty International engage enfin le Conseil de sécurité des Nations unies à fournir aux enquêteurs les moyens de poursuivre leur travail et à mettre sur pied un organisme permanent faisant appel à des experts indépendants, afin de contrôler l'application de l'embargo voté par les Nations unies sur la livraison d'armes et de munitions aux forces rebelles de Sierra Leone, ainsi que sur l'exportation de diamants en provenance des régions contrôlées par les rebelles. ●

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 20 7413 5566, ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>